

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le jeudi 31 mars 2016 à 18h 30 en mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1) Informations du Maire**
- 2) Budget Général : approbation du compte administratif 2015 et du compte de gestion 2015**
- 3) Budget Annexe Service Assainissement : approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015**
- 4) Budget Général : Affectation de résultat
Taux d'imposition 2016
Vote du Budget Primitif 2016**
- 5) Budget Annexe Service Assainissement : vote du Budget Primitif 2016**
- 6) Indemnités kilométriques des agents recenseurs pour le recensement de la population 2016**
- 7) Indemnités de mission des agents communaux**
- 8) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016**
- 9) Questions Diverses**

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
de la Commune de Le Breuil en Auge
du jeudi 31 mars 2016**

L'an deux mil seize, le trente et un mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur David POTTIER, Maire.

Etaient présents : MM Louis Bajard, Christian Guiot et Alain Testard, Adjoint.
Mmes Lydie Candavoine, Carole Gauchard et Françoise Lépy
MM Claude Bouty, Jacques Lépy, Lucien Tiphagne et Joseph Wess, conseillers.

Absents excusés : Mme Valérie Bazin qui donne procuration à Mme Carole Gauchard
M Sébastien Sochon qui donne procuration à M Jacques Lépy
MM Bruno Dufeil et Philippe Elie

Secrétaire de séance : Mme Lydie Candavoine

Monsieur le Maire demande que le sujet suivant soit ajouté à l'ordre du jour :

- Avis sur le Permis d'Aménager n° PA 14 102 15 00001 (23 lots lotissement Les Coutures)

Le Conseil Municipal donne son accord.

1) Informations du Maire

Un recours gracieux à été fait auprès du Préfet afin que la commune conserve 3 délégués à la Communauté de Communes.

2) Budget Général : approbation du compte administratif 2015 et du compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de la commune pour 2015

Recettes de fonctionnement 2015	436 222.68 €
Dépenses de fonctionnement 2015	321 447.78 €
Résultats de fonctionnement 2015	114 774.90 €

Recettes d'investissement 2015	112 368.44 €
Dépenses d'investissement 2015	65 262.51 €
Résultats d'investissement 2015	47 105.93 €

Monsieur Jacques Lépy, doyen de l'assemblée, propose le vote du compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des votants, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et se retirant, le Compte Administratif 2015 de la commune.

Monsieur Hoarau, trésorier, présente ensuite le Compte de Gestion 2015 dont les chiffres sont les mêmes que ceux du Compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des votants, le Compte de Gestion 2015 de la Commune.

3) Budget Annexe Service Assainissement : approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015

Dépenses de Fonctionnement 2015	46.399, 87 €
Recettes de Fonctionnement 2015	31.532, 53 €
soit déficit 2015	14.867, 34 €

Dépenses d'investissement 2015	6.789, 00 €
Recettes d'investissement 2015	43.760, 74 €
soit excédent 2015	129.297, 29 €

Monsieur Jacques Lépy, doyen de l'assemblée, propose le vote du compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des votants, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et se retirant, le Compte Administratif 2015 du service assainissement.

Monsieur le percepteur présente ensuite le Compte de Gestion 2015 dont les chiffres sont les mêmes que ceux du Compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des votants, le Compte de Gestion 2014 du service assainissement.

4) Budget Général : Affectation de résultat Taux d'imposition 2016 Vote du Budget Primitif 2016

Affectation du résultat

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	- 98 604.91 €		47 105.93 €	99 500.00 € 74 108.00 €	- 25 392.00 €	- 76 890.98 €
FONCT	215 743.35 €	95 443.91 €	114 774.90 €			235 074.34 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	235 074.34 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et /ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	76 890.98 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	158 183.36 €
Total affecté au c/ 1068 :	76 890.98 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Taux d'imposition 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants, de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2015 soit :

Taxe d'Habitation	8,10 %
Taxe Foncière bâtie	19,19 %
Taxe Foncière non bâtie	20,94 %

Vote du Budget Primitif 2016

Le Conseil Municipal a étudié, article par article et chapitre par chapitre, le budget pour cette année 2016.

Section de Fonctionnement :

Les recettes et les dépenses prévues s'équilibrent à la somme de : 575 722.36 €

Les principaux chapitres sont :

011	Charges à caractère général	93.600,00 €
012	Charges de Personnel	115.350,00 €
65	Autres charges de gestion courante dont 5000,00 € pour les subventions.	82.550,00 €
66	Intérêts des Emprunts et charges financières	10.450,00 €
023	Virement à la section investissement	211.765,00 €

Section d'Investissement :

Les recettes et les dépenses prévues s'équilibrent à la somme de : 525.898,98 €

Les principales dépenses d'investissement prévues sont :

- Aménagement terrain pour parking école et sécurisation des abords de l'école

- Aménagement et sécurisation du bourg
- Aménagement du cimetière (clôture, jardin du souvenir)
- Toiture de l'église
- Travaux salle des fêtes
- Travaux chemin du Calvaire et chemin du Chiquet
- Trottoir côte des Girouettes
- Caniveaux route d'Ecorcheville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des votants, le Budget Primitif 2016 proposé pour la Commune.

5) Budget Annexe Service Assainissement :

Affectation du résultat

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	129 297.29 €		36 971.74 €			166 269.03 €
FONCT	32 916.30 €		- 14 867.34 €			18 048.96 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	18 048.96 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et /ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	18 048.96 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vote du Budget Primitif 2016

Le Conseil Municipal a étudié, article par article et chapitre par chapitre, le budget pour cette année 2016.

La section d'exploitation s'équilibre à la somme de 52.837,96 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 252.532,89 €.

Les principales dépenses d'investissement prévues sont :

- Études pour extension du réseau
- Extension du réseau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des votants, le Budget Primitif 2016 du service assainissement.

6) Indemnités kilométriques des agents recenseurs pour le recensement de la population 2016

Suite au recensement de la population s'étant déroulé du 21 janvier au 20 février dernier, Monsieur le Maire propose d'accorder des indemnités kilométriques aux deux agents recenseurs, Madame Marie-Laure Boisbluche et Madame Noëlle Leseigneur qui ont utilisé leur véhicule personnel pour leurs déplacements aux deux demi-journées de formation et lors de la collecte du recensement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide d'accorder des indemnités kilométriques à Madame Marie-Laure Boisbluche et à Madame Noëlle Leseigneur, à hauteur de 592 kilomètres à savoir 92 kilomètres pour les 2 demi-journées de formation et 500 kilomètres pour la durée du recensement.

7) Indemnités de mission des agents communaux

- **Vu** le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 (JO du 7 janvier 2007) qui renvoie (art. 1), sous réserve de dispositions spécifiques, au dispositions applicables aux agents de l'État (décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006).

- **Vu** l'arrêté ministériel du 5 janvier 2007 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991.

M. le maire indique que le dispositif juridique applicable aux frais de déplacements des agents communaux conduit la collectivité à délibérer sur un certain nombre de points.

M. le maire précise que d'autres décisions relèvent de l'autorisation écrite de l'employeur : l'utilisation du véhicule personnel pour les besoins du service, le remboursement des frais d'utilisation des parcs de stationnement et des péages d'autoroute, l'utilisation de taxi, de véhicule de location ou d'un véhicule personnel autre qu'un véhicule à moteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants :

1 - De prendre en compte le remboursement des frais d'hébergement dans la limite de 60 € dès lors que l'agent a été préalablement autorisé. Le remboursement intervient sur présentation des pièces justificatives.

2 - De dépasser pour une durée limitée et autorisée au cas par cas les taux forfaitaires des indemnités de mission et de stage, dans la limite des sommes effectivement engagées par l'agent et après y avoir été préalablement autorisé.

3 - D'inscrire les crédits suffisants au budget communal concernant l'ensemble des frais de déplacement des agents communaux.

8) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016

Concernant l'acquisition d'un terrain face à l'école d'une superficie de 1636 m² (emplacement réservé dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune) et la réalisation du parking et l'aménagement de la sécurité à la sortie de l'école, le but étant de faire ralentir les véhicules sur la RD 579A et la RD 264, de sécuriser les piétons (enfants et accompagnateurs) et d'encadrer le stationnement des voitures et du bus scolaire, Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- approuve les travaux d'aménagement de sécurité des abords de l'école et l'aménagement du parking,
- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour ces travaux,
- décide d'inscrire, au budget 2016, les crédits nécessaires,
- autorise Monsieur le Maire à demander la subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) afférant à cette acquisition et à ces travaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

9) Avis sur le Permis d'Aménager n° PA 14 102 15 00001 (23 lots lotissement Le Pressoir Normand)

La desserte interne aménagée depuis la Voie Communale n° 103 est une liaison piétonne non accessible aux véhicules, le schéma est donc incompatible avec les Orientation Particulières d'Aménagement du Plan Local d'Urbanisme.

10) Questions Diverses

La porte de la salle des fêtes a été réparée.

La séance est levée à 20h30